



Seul le discours prononcé fait foi

«Les Communes suisses et l'énergie éolienne», Saint-Imier, 20 septembre 2012

Richard Habegger, maire de Villeret

Le projet de remplacement de 4 petites éoliennes à Villeret

En préambule, et avant de traiter du projet actuel, j'aimerais dresser un bref historique de la situation qui a permis l'élévation de 16 éoliennes sur la chaîne du Mont-Soleil-Mont-Crosin.

Les 3 premières éoliennes de la chaîne jurassienne ont été érigées sur le territoire de Villeret en 1996. L'année 1997 verra, à nouveau sur la commune, l'implantation d'une quatrième éolienne. Il faudra attendre l'année 2001 pour voir du côté est du Mont-Crosin, sur la commune de Courtelary, la construction de 2 nouvelles machines, plus grandes et plus puissantes que les premières. En 2004, Saint-Imier voit également 2 éoliennes agrandir le parc existant en direction de Mont-Soleil. Il faudra attendre 2010 et de nombreuses études d'impact et de faisabilité pour que le parc éolien Mont-Crosin-Mont-Soleil s'agrandisse de 8 nouveaux aérogénérateurs (1 sur la commune de Saint-Imier, 2 sur les communes de Courtelary et Cormoret et 3 sur le territoire de Villeret) culminant à 95 m de haut et portant à 16 le nombre d'éoliennes, représentant ainsi le plus grand parc éolien de Suisse. Cette extension permet l'approvisionnement en électricité propre de 13'000 ménages, soit environ la totalité des ménages du Jura bernois.

Après 16 ans de production, l'heure est venue pour la société BKW FMB Energie SA et sa filiale Juvent de remplacer les premières machines par de nouvelles plus performantes. Ceci permettra de passer d'une production de **40 Mio de kWh à 55 Mio de kWh par an, soit une augmentation de 40% de la production**, et ce uniquement par le remplacement de 4 éoliennes d'ancienne génération. Il va sans dire que la technologie a également évolué durant ces deux dernières décennies et a permis d'augmenter considérablement le rendement de ces "moulins à vent" des temps modernes.

Le nouveau projet vise à utiliser et à optimiser au mieux le site existant. D'ailleurs, M. le Dr Rodelwald, Directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, est favorable au remplacement des 4 petites éoliennes en regard de l'optimisation de l'exploitation ainsi que de l'harmonisation de l'impact visuel. Dès lors, il fait sens de promouvoir le remplacement des 4 premières éoliennes par des modèles de la dernière génération. Il reste néanmoins des obstacles à franchir avant de voir s'élever sur les hauteurs du Mont-Crosin de nouvelles éoliennes.

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 23 janvier 2012, préavisé favorablement le remplacement des 4 éoliennes **à l'unanimité**, tout en étant fier de pouvoir favoriser et promouvoir le développement de l'énergie propre en Suisse. Une conférence de presse s'est déroulée le 31 janvier 2012 en présence de nombreux médias, afin de présenter le nouveau projet de la société Juvent. Une étude sur l'impact paysager a été présentée par le bureau Natura et approuvée par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. En parallèle, les nombreux aspects juridiques ainsi que les différentes procédures s'y rapportant ont été consignées dans un rapport établi par le bureau Cueni. La population a été conviée à une séance d'information publique en juin 2012.

Le plan de quartier Mont-Crosin, accepté en 2009 et qui limite à 7 le nombre d'éoliennes sur la commune de Villeret, doit être modifié et adapté en conséquence: extension du secteur pour éoliennes et détermination, respectivement suppression de deux sites d'implantation.

Le dossier complet est actuellement en consultation auprès des différents services cantonaux qui se prononceront sur les autorisations. Il revient toutefois à l'assemblée communale, en principe le 3 décembre 2012, de se prononcer de manière définitive sur l'avenir du parc éolien avec l'acceptation de la modification du plan de quartier. Il appartiendra ensuite à la Préfecture du Jura bernois de délivrer les différents permis de construire et de régler d'éventuelles oppositions.

Grâce à FMB BKW Energie SA et à sa filiale Juvent, avec à sa tête M. le Dr Martin Pfisterer, le développement du parc, les études d'impact, la planification, l'implication des riverains,



l'acceptation des différents projets se sont toujours déroulés dans le respect, empreints de courtoisie résultant d'une étroite collaboration ouverte et transparente entre tous les partenaires impliqués. Je suis convaincu qu'il en sera de même pour ce développement.

Le parc éolien a aussi permis de renforcer les contacts, mais également les collaborations entre les différentes communes parties prenantes du projet. Il n'y a pas eu de conflit, de bagarre ou de polémique dans le vallon de Saint-Imier, contrairement à d'autres régions où l'énergie éolienne n'est de loin pas la bienvenue.

Pour terminer, j'aimerais vous faire part de ma fierté de promouvoir non seulement l'énergie propre, mais aussi de bénéficier des retombées positives du parc éolien à travers la Suisse.